

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 JANVIER 2021 à 18 heures**

Sous la présidence de M. Dominique TURC, Maire,

En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 14

Présents :

M.GIROD Pierre, Mme RIGHETTI Nathalie, M. GUINARD Jacques, Mme ECOFFARD Christelle, Adjoints,
M. COURAND Serge, Mme VOILLAT Françoise, Mme MERCIER Marie-Christine, M. DURAFOUR Jean-François, Mme GRENIER-CAUSSANEL Véronique, M. BURDET Thibaut, Mme DIAS Pascaline, M. Franck BORN, M. Stéphane MIRNIK.

Absents excusés :

M. DAGALLIER Frédéric.

Mme RIGHETTI Nathalie, a été élue secrétaire de séance.

**Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,**

Emet un avis favorable sur le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

Accepte d'acquérir la parcelle cadastrée A 979 d'une surface de 396m² appartenant à Mme Colette JACQUET, pour un prix de 18,00 € le m², dans le but d'y implanter un parking pour les personnes qui se rendent au cimetière.

Accepte les termes de l'avenant proposé par la CAF pour l'année 2020 concernant Le Contrat Enfance jeunesse qui est arrivé à échéance le 31 décembre 2019.

Autorise Monsieur le Maire à procéder à la décision modificative ci-dessous indiquée :

Section dépenses d'investissement :

Article 2031 opération n°188 : **moins 48.99 €**
Article 2041582 hors opération : **plus 48.99 €**

Accepte, au titre d'une aide sociale, de régler la facture de gaz d'un administré, émise par la société ENI, pour un montant de 276.15 €.

Précise que ce montant sera réglé sur l'article 6713.

**Le Conseil Municipal,
Est informé:**

- Des remerciements de l'association sportive du Collège Théodore Rosset pour la subvention accordée sur l'année 2020.
- Que la compensation genevoise que va percevoir la Commune en 2021 s'élève à 23 300.54 €.

Séance levée à 19h30

Le Maire,
M. Dominique TURC

